



AVIS AU PUBLIC

RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE DE LA COMMUNE DE LAISSEY

La Préfecture vient de nous informer que le Département du Doubs a subi encore cet été une situation exceptionnelle en matière de sécheresse.

A ce titre, la Commune de Laissey peut demander la reconnaissance de catastrophe naturelle. Pour ce faire nous devons recenser les dommages intervenus sur le territoire qui concerne les habitations, annexes, garages, dépendances, abris de jardin, cours...

Si vous avez subi des dommages liés à la sécheresse de cet été, je vous remercie de nous faire parvenir rapidement et d'ici le 31 MARS 2024 dernier délai un courrier (MAIRIE 32 GRANDE RUE 25820 LAISSEY) ou un mail (contact@laissey.org) précisant vos coordonnées complètes et les dommages subis de manière détaillée et précise, le tout accompagné de photos.

L'ensemble des déclarations fera l'objet d'un envoi en Préfecture en Avril 2024.

Très important : l'instruction des dossiers par la Préfecture ne se fera qu'une fois la publication du rapport annuel de Météo France.

N'oubliez pas en tout état de cause de faire une déclaration auprès de votre assureur.

Laissey, le 4 Décembre 2023
Le Maire de Laissey,
Dominique MESNIER

